

RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉCOLE DE L'ÎLE-À-LA-CROSSE FORMULAIRE D'EXCLUSION

**AVERTISSEMENT : SI VOUS SOUMETTEZ CE FORMULAIRE, VOUS SEREZ
RETIRÉ DES RÈGLEMENTS RELATIFS À L'ÉCOLE DE L'ÎLE-À-LA-CROSSE ET
VOUS N'OBTIENDREZ AUCUNE INDEMNISATION DANS LE CADRE DE CES
RÈGLEMENTS.**

Ce document consiste en un « formulaire d'exclusion ». Il ne s'agit pas d'un « formulaire de réclamation » permettant de demander une indemnisation dans le cadre des règlements de l'action collective conclus avec le gouvernement du Canada ou de la Saskatchewan.

Tous les formulaires de réclamation sont disponibles sur ce site Web : www.ILEXSettlement.ca/fr

Si vous remplissez et soumettez ce formulaire d'exclusion, vous indiquez que vous ne souhaitez pas faire partie de l'action collective, et, par conséquent, vous serez retiré en tant que membre du groupe. **Si vous vous excluez de l'action collective, vous n'en faites plus partie et vous ne recevrez aucune indemnisation dans le cadre de ces règlements de l'action collective conclus avec le gouvernement du Canada ou de la Saskatchewan.**

Si vous vous excluez, vous pourriez quand même poursuivre les gouvernements du Canada et de la Saskatchewan de façon indépendante pour les mauvais traitements ou préjudices que vous avez subis à l'école d'Île-à-la-Crosse, mais vous devez savoir que des délais de prescription (délais légaux pour intenter une action) peuvent s'appliquer et avoir une incidence sur votre capacité à intenter votre propre action en justice. Vous

**Directives pour soumettre le formulaire d'exclusion
uniquement si vous souhaitez vous exclure des règlements**

devriez consulter un avocat avant de décider de vous exclure, si vous avez l'intention d'intenter votre propre action en justice.

Si vous souhaitez vous exclure de cette action collective (et des règlements, par le fait même), vous devez remplir et envoyer ce formulaire à l'administrateur de l'avis, Deloitte, s.r.l., **au plus tard le 30 août 2026**. Si votre formulaire d'exclusion n'est pas oblitéré (pour le courrier ordinaire), horodaté (pour les envois par télécopieur ou en ligne) ou reçu (pour les courriels) avant 17 h, heure de la Saskatchewan (heure normale du Centre), le 30 août 2026, vous resterez partie prenante à cette action collective et vous pourriez être

admissible à une demande d'indemnisation en vertu des ententes de règlement conclues avec les gouvernements du Canada et de la Saskatchewan.

Vous avez quatre options pour soumettre ce formulaire :

1. Remplir le formulaire en ligne à l'adresse : www.ILEXSettlement.ca/fr.
2. Envoyer le formulaire par courriel à l'adresse info@ILEXSettlement.ca.
(Veuillez remplir le formulaire et envoyer par courriel une copie numérisée ou des photos des trois pages à l'adresse indiquée)

3. Envoyer le formulaire par la poste à l'adresse suivante :

Formulaires d'exclusion de l'action collective contre l'école de l'Île-à-la-Crosse

Administrateur des réclamations aux soins de la s.r.l. Deloitte
C. P. 278, STATION ADELAIDE
Toronto ON M5C 2J4

4. Envoyer le formulaire par télécopieur au : 416-324-4411
A/S de Formulaires d'exclusion de l'action collective contre l'école de l'Île-à-la-Crosse

Les pages suivantes (pages 3, 4, 5, 6 et 7) constituent le formulaire d'exclusion.

L'ADMINISTRATEUR DES RÉCLAMATIONS TRANSMETTRA LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE FORMULAIRE AUX AVOCATS DU GROUPE, AUX GOUVERNEMENTS DU CANADA ET DE LA SASKATCHEWAN AINSI QU'À LA COUR.

FORMULAIRE D'EXCLUSION

Je comprends qu'en fournissant les renseignements qui me sont demandés et en cochant la case ci-dessous, je **M'EXCLURAI** de l'action collective intentée contre l'école de l'Île-à-la-Crosse au nom d'anciens élèves et des membres de leur famille.

Je comprends qu'en m'excluant :

- je ne serai pas membre du groupe et je ne serai pas admissible à recevoir une indemnisation dans le cadre des règlements approuvés par la cour et conclus avec les gouvernements du Canada et de la Saskatchewan;
- les membres de ma famille ne seront pas admissibles à recevoir une indemnisation dans le cadre des règlements approuvés par la cour et conclus avec les gouvernements du Canada et de la Saskatchewan et en lien direct avec ma fréquentation de l'école de l'Île-à-la-Crosse ou avec tout préjudice que les membres de ma famille ont subi du fait de ma fréquentation de l'école de l'Île-à-la-Crosse;
- je conserverai mon droit d'intenter une action en justice de manière indépendante contre les gouvernements du Canada et de la Saskatchewan pour tout préjudice que j'ai subi alors que je fréquentais l'école de l'Île-à-la-Crosse ou du fait qu'un membre de ma famille a fréquenté l'école de l'Île-à-la-Crosse; les avocats du groupe (les avocats chargés de l'action collective) ne me représenteront pas dans le cadre d'une telle action. Si je décide de retenir les services d'un avocat pour poursuivre le gouvernement du Canada ou de la Saskatchewan de manière indépendante, je pourrais devoir payer moi-même les honoraires de cet avocat;
- des délais de prescription (délais légaux) peuvent s'appliquer et avoir une incidence sur ma capacité à intenter une action contre le gouvernement de la Saskatchewan ou du Canada; de plus, j'ai eu la possibilité d'obtenir des conseils juridiques concernant ce risque;
- je ne pourrai pas changer d'avis par la suite ni réintégrer l'action en justice après m'en être exclu.

Par la présente, je m'exclus de l'action en justice contre l'école de l'Île-à-la-Crosse.

Je comprends qu'en soumettant ce formulaire, je ne recevrai pas d'indemnisation dans le cadre des règlements de l'action collective contre l'école de l'Île-à-la-Crosse qui ont été conclus avec le gouvernement du Canada ou de la Saskatchewan.

En signant ce formulaire, je reconnais que :

1. j'ai pris connaissance des avis de certification et d'approbation des règlements, disponibles ici : www.ILEXSettlement.ca/fr;
2. je comprends que la Cour a approuvé les règlements avec les gouvernements du Canada et de la Saskatchewan dans le cadre de cette action collective;
3. je renonce à mon droit de participer aux règlements avec les gouvernements du Canada et de la Saskatchewan.

Date

Nom
(Membre du groupe ou représentant
successoral ou personnel)

Renseignements sur le membre du groupe :

Nom de famille Prénom Initiale du deuxième prénom Date
de naissance (aaaa/mm/jj)

Adresse postale

Ville Province/territoire Code postal

()

Numéro de téléphone

Adresse courriel

Si vous signez ce formulaire au nom d'un membre du groupe décédé ou d'un membre du groupe qui est une personne frappée d'incapacité, veuillez remplir la page suivante.

Représentant successoral ou personnel

Si vous remplissez ce formulaire d'exclusion pour vous-même, veuillez ne pas remplir cette partie.

Si vous remplissez ce formulaire d'exclusion au nom d'une personne frappée d'incapacité ou pour la succession d'un membre du groupe décédé, veuillez remplir la partie ci-dessus en fournissant les renseignements demandés sur le membre du groupe ainsi que la partie ci-dessous, en fournissant les renseignements vous concernant.

Nom de famille de naissance (aaaa/mm/jj)	Prénom	Initiale du deuxième prénom	Date
---	--------	-----------------------------	------

Adresse postale

Ville	Province/territoire	Code postal
-------	---------------------	-------------

()

Numéro de téléphone

Adresse courriel

Lien de parenté avec le membre du groupe

Veuillez joindre une copie de l'ordonnance de la cour ou d'autres documents vous désignant comme tuteur des biens ou administrateur de la succession et cocher la case ci-dessous correspondant à la situation du membre du groupe :

Le membre du groupe est une personne frappée d'incapacité
(joindre une copie d'une procuration permanente pour les biens ou d'un certificat de tutelle sous régime législatif)

Le membre du groupe est décédé

Date du décès du membre du groupe (le cas échéant) :

(aaaa/mm/jj)

Vous devez joindre une copie de votre certificat de nomination en tant qu'exécuteur testamentaire, administrateur, fiduciaire ou liquidateur, ou une copie des pages du

testament du membre du groupe décédé qui vous a désigné comme exécuteur testamentaire ou administrateur.